

**Association des  
Médecins-Dentistes de Genève**

Secrétariat: Mme Ines Kreuzer

Rue de St-Jean 98, 1211 Genève 11

Tél. 022 715 32 25

Fax 022 715 32 13

E-Mail [ines.kreuzer@fer-ge.ch](mailto:ines.kreuzer@fer-ge.ch)

Schweizerische Zahnärzte-Gesellschaft  
Société Suisse d'Odonto-stomatologie  
Società Svizzera di Odontologia e Stomatologia  
Swiss Dental Association

**SSO**

**Section de Genève**

## **Prix AMDG**

Ce prix créé en 1967 par l'Association des Médecins-Dentistes de Genève a pour but de promouvoir et récompenser un travail de recherche en odontostomatologie. Le prix est décerné tous les 3 ans (2012, 2015, 2018 etc...) pour un montant de CHF. 2'000. -.

### **Conditions**

1. Le candidat doit être membre de la SSO.
2. Il doit posséder un diplôme fédéral de médecin-dentiste d'une université suisse.
3. Le travail doit avoir été effectué à l'université de Genève. Les thèses sont admises à condition que leur soutenance réussie ne date pas de plus de 2 ans. Si des travaux publiés sont soumis, leur acceptation pour publication ne doit pas dater de plus d'un an.
4. Les travaux ne doivent pas concourir à un autre prix scientifique.
5. Le travail doit être inédit et en français ou en anglais à condition qu'il soit accompagné d'un résumé en français.
6. Le jury est composé de 3 membres : 2 du comité AMDG et un professeur de la section de médecine dentaire.
7. Les décisions du jury sont définitives.
8. Le délai de remise du travail est le 31 mai précédant l'année de la remise du prix, le timbre postal faisant foi.
9. Le travail doit être adressé au président de l'AMDG.
10. Le prix n'est pas divisible. Le comité peut aussi décider de ne pas décerner le prix.
11. Le lauréat du prix s'engage à présenter son travail à une conférence organisée par l'AMDG.

Ce nouveau règlement est applicable immédiatement et annule celui précédemment en vigueur.

Genève, le 27 mai 2011.